

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 606

Erratum: Rectification
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pouvoir à défendre

européenne qui renoncent à un pour-cent de compensation (pas comme ces enragés de la VPOD!). Et Fritz Honegger de préciser: il faut interpréter l'indice des prix (exemple favori: quand le prix du kérosène augmente, comme cet été, ceux qui ne prennent pas l'avion n'en subissent pas la hausse); bref, il faudrait sortir de l'indice ce qui le tire vers le haut, et ensuite discuter de la compensation du renchérissement ainsi modéré.

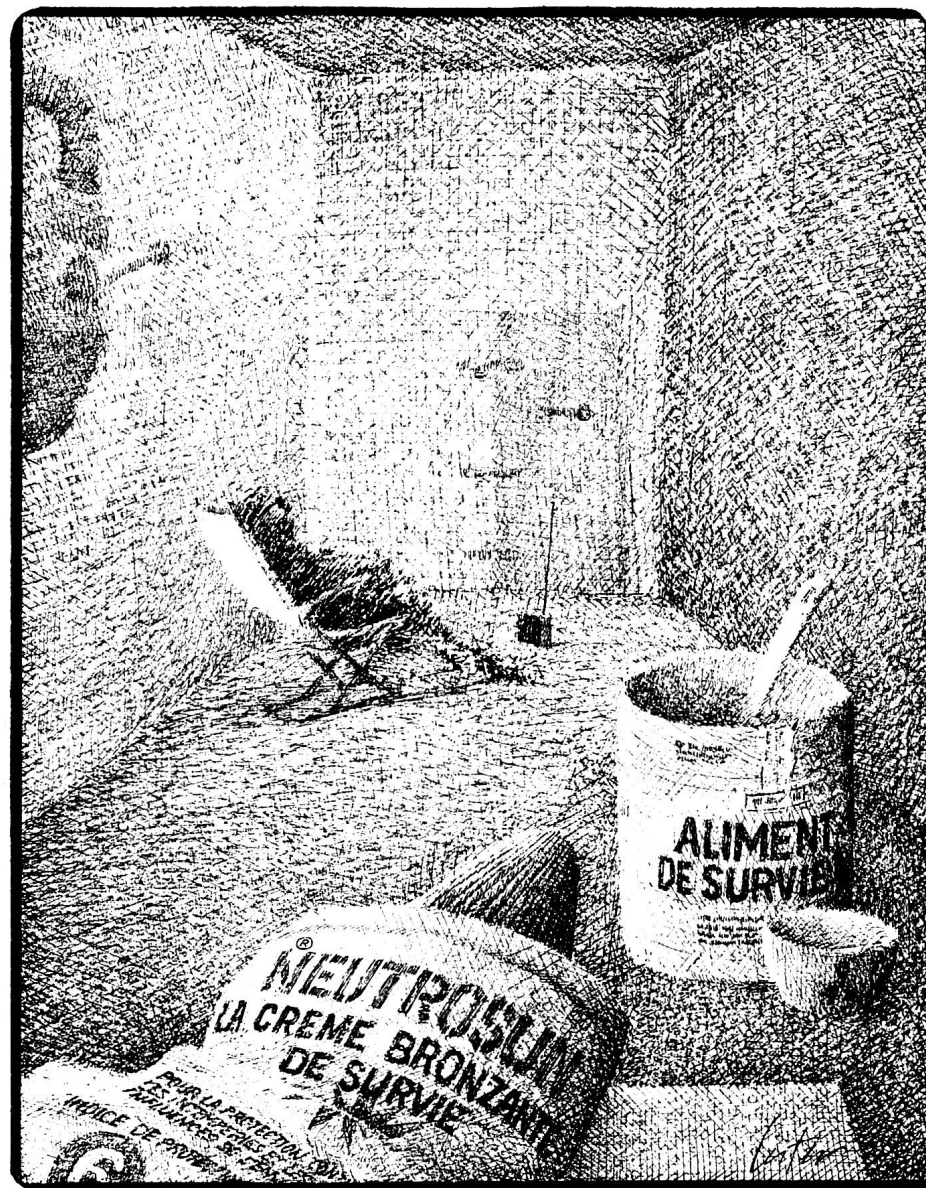
L'idée d'une telle manipulation de l'indice n'est évidemment pas nouvelle; elle avait déjà trouvé de nombreux adeptes lors de la première crise du pétrole. Les syndicats ont mille fois raison de la dénoncer comme une manœuvre contre le principe — indiscutable — du maintien du pouvoir d'achat des travailleurs (assuré d'ailleurs par la seule indexation automatique).

Il n'empêche qu'il faudra bien un jour revoir la conception même de l'indice des prix, pour en faire un reflet plus fidèle des habitudes de vie et de consommation des classes populaires. Mais attention, tabou, plein accord des partenaires sociaux: on ne doit pas toucher aux bases de calcul de l'indice.

Bon, très bien. Alors discutons de la compensation intégrale du renchérissement, mesuré selon le baromètre actuel.

RECTIFICATION

Dans DP 604 («MM. Ducret et Vernet face au financier Gaon», pp. 2/3), nous indiquions qu'un logement neuf de deux pièces + cuisine correspondait, à Genève, en mai 1981, à un loyer de Fr. 876.— par mois, alors que cette somme concernait un logement de trois pièces + cuisine. Toutes nos excuses!



Provisions de ménage